

Note de service

DESTINATAIRE : Tout le personnel clinique

EXPÉDITEURS : Marco Blanchet, coordonnateur des SPU
France Dagenais, chef de service Transport – volet clinique

DATE : 17 mars 2020

OBJET : **Directives transferts interétablissements**

Considérant la situation actuelle en lien avec la pandémie, veuillez prendre note des directives suivantes concernant les transferts interétablissements :

Transport des effets personnels	
Clientèle COVID-19 confirmée	AUCUN effet personnel dans le véhicule
Autres clientèles	Limités au strict minimum requis

Accompagnement familial durant le transport	
Pour TOUS	AUCUN accompagnateur familial dans le véhicule ambulancier ou de transport médical adapté, exceptions pour la clientèle pédiatrique et pour raison humanitaire.

Ces directives sont effectives dès maintenant, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous remercions grandement de votre collaboration.